



Lundi 28 janvier 2019, visite de l'entreprise Cosylva lors des Rencontres Territoriales du Sénat

Les sénateurs Eric JEANSANNETAS et Jean-Jacques LOZACH ont entamé une nouvelle édition des rencontres territoriales du Sénat avec les élus lundi 29 janvier par le secteur de Creuse Sud-Ouest.

Comme à l'accoutumée, une visite à une entreprise locale a précédé la réunion.

Accueillis par Monsieur Julien BOUTHILLON, Président de l'entreprise Cosylva située à Bourganeuf, les sénateurs ont pu apprécier le dynamisme et la belle vitalité de cette entreprise essentiellement orientée vers la fabrication industrielle de charpentes et bardages lamellé-collé.

Celle-ci s'est considérablement développée depuis sa création en 1982, avec l'arrivée en 2001 des premières machines numériques et en 2008 la création d'un 2ème site de production dédié à la transformation du douglas, bois local qu'ils ont choisi d'utiliser dès 2003.

Sur 20 ans, la production est passée de 4 900 m³ à 18 800 m³ et le chiffre d'affaires de 3,2 millions d'euros à environ 13 M€. L'entreprise emploie aujourd'hui 75 salariés.

Les débouchés se situent principalement sur le territoire national, allant de l'artisan jusqu'aux majors du BTP. Leurs réalisations sont nombreuses et diversifiées, leurs 3 centres de taille à commande numérique leur permettant de réaliser tous types d'usinage sur des poutres droites ou courbes jusqu'à 50 m de long. Quelques exemples : Ambassade de France à Nairobi, piscines de Drogheda en Irlande, d'Albertville et de Chambéry, hôtel Mirage-Plaza en Nouvelle-Calédonie, et plus proches de nous, hôtel de Région à Clermont-ferrand, Cité de la Tapisserie à Aubusson ou complexe sportif à Guéret, etc...

Cosylva est une entreprise eco-responsable. D'une part, certifiée PEFC, elle contribue à la pérennisation de la ressource forestière pour répondre aux besoins en bois d'aujourd'hui et de demain. D'autre part, l'entreprise produit peu de déchets puisque la quasi-totalité des résidus est transformée en granulés.

La volonté de privilégier l'utilisation du douglas, dont 40% provient du limousin, alors que les bois de Scandinavie sont moins onéreux est un bel exemple de valorisation des ressources locales qui mérite d'être salué. De plus, en utilisant l'essence Douglas de France, 93% du chiffre d'affaires est redistribué en France contre 51% si les bois proviennent de l'importation.



Lundi 28 janvier 2019, visite de l'entreprise Cosylva lors des
Rencontre Territoriales du Sénat

La rencontre a donné lieu à de nombreux échanges entre le chef d'entreprise et les parlementaires.